

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 8 AVRIL 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MADAME,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de St-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
- BENOÎT FOURNIER, Représentant de la Ville de Montmagny
- JEAN-GUY CASTONGUAY, Représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de St-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de St-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

EST ABSENT : M. NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY CASTONGUAY

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 11 mars 2003
4. RENCONTRE :
  - 4.1 Mme Aline Albert, Centre d'études collégiales de Montmagny;
  - 4.2 M. Christian Noël, Les Arts de la Scène
  - 4.3 M. Michel Proulx, Vérificateur Raymond, Chabot, Grant, Thornton
    - 4.3.1 Dépôt du rapport financier 2002
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 CÉGEP de La Pocatière – États généraux
  - 5.2 Gestion des matières résiduelles
    - 5.2.1 Collecte sélective – Sensibilisation accrue
    - 5.2.2 Non-conformité du plan de gestion des matières

2003-04-01

résiduelles

- 5.2.3 Annulation du solde résiduel non utilisé du règlement d'emprunt 2002-12 relativement à l'achat de bacs roulants.
- 5.3 Dossier SQ
  - 5.3.1 Dépôt d'une offre
  - 5.3.2 Avis de motion – Modification du règlement d'emprunt
  - 5.3.3 Appel d'offres public – Ressources professionnelles
- 5.4 Transport collectif
- 5.5 Internet haute vitesse
- 5.6 CELCA
- 5.7 Assurances
- 5.8 Dossier Réaménagement des locaux
- 5.9 Comité de mobilisation Whirlpool
- 5.10 Gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- 5.11 Sécurité incendie
- 6. AMÉNAGEMENT :
  - 6.1 SIGAT
  - 6.2 Route verte
  - 6.3 ZIP Sud de l'estuaire
  - 6.4 Pacte rural – Comité de mise en oeuvre
  - 6.5 Gestion des cours d'eau
  - 6.6 Parc linéaire Monk
  - 6.7 Lac Jally
  - 6.8 Projet de site d'entreposage de véhicules démantelés pour pièces
  - 6.9 Demande d'appui au projet de mise en valeur des milieux riverains de Montmagny – Phase 3
  - 6.10 Réponse de FORAP au sujet de la protection des sites naturels et récréatifs du Parc régional des Appalaches
  - 6.11 PMVRMF – Volet II
  - 6.12 Gestion des oies
    - 6.12.1 Comité de mise en oeuvre du plan de chasse
    - 6.12.2 Programme des aires de gagnage et d'effarouchement
  - 6.13 Modifications à la réglementation d'urbanisme de Montmagny
    - 6.13.1 Règlement 922 décrétant l'acquisition d'équipements et la réalisation d'infrastructures
    - 6.13.2 Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage dans le but d'ajouter l'usage habitation trifamiliale à la zone Rb-87
    - 6.13.3 Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier les normes particulières relatives aux constructions et aux usages temporaires et afin de permettre une marge latérale de 0 mètre pour les commerces et services situés dans des bâtiments attachés
- 7. CORRESPONDANCES
  - 7.1 Renouvellement adhésion au CRECA
  - 7.2 UMQ – Lettre réponse relativement à la demande de la MRC relativement au schéma de couverture de risques en matière de sécurité civile
  - 7.3 CLD
    - 7.3.1 Assemblée générale annuelle le 22 avril 2003
    - 7.3.2 Projet ACCORD
  - 7.4 Demande d'appui de la MRC de la Côte-de-Beaupré pour le respect de la répartition des effectifs de la SQ
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du mois de MARS 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Lignes téléphoniques
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

2003-04-02

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 SESSION DU 11 MARS 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le procès-verbal de la session du 11 mars 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### **4. RENCONTRES**

#### **4.1 MME ALINE ALBERT – CENTRE D'ÉTUDES COLLÉ-GIALES DE MONTMAGNY**

Deux étudiantes du Centre d'études collégiales (accompagnée de Mme Aline Albert, professeure) viennent présenter un projet d'activités culturelles pour les jeunes des municipalités au cours de l'été.

Les maires demandent à ce qu'une proposition/sondage soit transmise aux municipalités avec un prix pour les activités proposées afin que chacune puisse décider de l'opportunité de retenir certaines activités ou non au cours de l'été.

#### **4.2 M. CHRISTIAN NOËL – LES ARTS DE LA SCÈNE**

M. Christian Noël, directeur général de l'organisme « Les Arts de la scène », vient présenter un projet de spectacle « itinérant » au cours de l'été prochain. Une implication du milieu serait souhaitée (en terme de promotion de l'événement auprès des citoyens du milieu) avec des redevances possibles pour le milieu. Les municipalités intéressées à faire partie de ce projet pilote devront le faire savoir rapidement à l'organisme. Les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet, Cap-Saint-Ignace et Saint-Lucie-de-Beauregard ont souligné leur intérêt à faire parties de ce projet.

#### **4.3 M. MICHEL PROULX, VÉRIFICATEUR – RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON**

M. Proulx, comptable agréé de chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vient présenter le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002. En résumé, l'exercice 2002 a généré des revenus de \$ 2,262,472, (incluant le financement des bacs roulants pour un montant de \$ 949,129 et une affectation de surplus de \$ 60,456) des dépenses de \$ 1,994,410, ce qui laisse un surplus d'exercice de \$ 268,062. Le surplus réel d'exercice, excluant le financement des bacs roulants et les opérations financières afférentes, est de \$ 112,485.

##### **4.3.1 Dépôt du rapport financier 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le rapport financier 2002 soit adopté et que la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée à titre de vérificateur pour l'année financière 2003.

ADOPTÉ.

2003-04-03

## **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

### **5.1 CÉGEP DE LA POCATIÈRE – ÉTATS GÉNÉRAUX**

Le comité de travail formé de M. Lachance, Mme Dion-Roy et M. Croteau a préparé un mémoire (bonifié des commentaires des maires) qu'il présentera aux États généraux du Cégep de La Pocatière qui aura lieu le 9 avril prochain par M. Lachance.

### **5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **5.2.1 Collecte sélective – Sensibilisation accrue**

Une tournée de sensibilisation des organismes communautaires a débuté sur le territoire de la MRC de Montmagny. Voici un résumé sommaire de la sensibilisation effectuée :

#### **Sessions d'informations déjà tenues**

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>DATE</b>	<b>PERSONNES PRÉSENTES</b>
St-Just-de-Bretenières	19 février 2003	14
Lac-Frontière	16 mars 2003	35
Ste-Lucie-de-Beaugard	4 mars 2003	15
Ste-Apolline-de-Patton	26 février 2003	12

#### **Sessions déjà réservées**

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>DATE</b>	<b>PERSONNES PRÉSENTES</b>
Cap-Saint-Ignace	7 avril 2003	
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	9 avril 2003	

#### **Sessions en attente de réponse**

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>DATE</b>	<b>PERSONNES PRÉSENTES</b>
Cap-Saint-Ignace		
St-François-de-la-Riv.-du-Sud		
Ville de Montmagny		
St-Fabien-de-Panet		
St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues		

Actuellement, le taux de rejet du Centre de tri est d'un peu plus de 12 %, ce qui est élevé mais pas apeurant considérant que l'on débute la collecte sélective et qu'il y a encore beaucoup de sensibilisation à faire.

En ce qui concerne les rejets, ce sont principalement les éléments suivants qui constituent la part importante des rejets :

- . sacs de plastique (publi-sac, sacs d'épicerie, sacs de pain, etc.);
- . contenants d'huile à moteur;
- . pintes de lait, jus d'orange, en carton ciré, etc.;
- . papier déchiqueté (il faudrait le laisser dans des sacs et non le vider dans le bac bleu. Il est plus facile pour nous de le traiter lorsqu'il est dans un sac que mélangé avec le reste de la matière dans le sac.);
- . batteries (autant les petites que les batteries de voiture);
- . bonbonne de propane;
- . contenants d'aérosol;

- . seringues (matériel médical);
- . matériaux de construction divers (bois, revêtement extérieur de vinyle, tuiles de plafond suspendu, etc.);
- . matériel informatique (imprimantes, ordinateurs);
- . toiles de garage, polythène;
- . sacs de balayeuse (rempli de poussière);
- . nourriture, plaque de styromousse avec de la viande et/ou du sang;
- . tuyaux servant pour les érablières;
- . tuyaux de plastique pour les égouts;
- . autres objets « hétéroclites » (dentiers, lunettes, etc.).

La MRC travaille actuellement avec *L'Après... Récupération* et la MRC de L'Islet à faire faire un nouveau dépliant d'information à distribuer pour sensibiliser les gens sur les matières à ne pas mettre au recyclage.

Bientôt, également, il y aura une inauguration officielle des locaux de même qu'une journée «portes ouvertes» pour les citoyens. Les dates de ces activités devraient être confirmées sous peu.

### **5.2.2 Non-conformité du Plan de gestion des matières résiduelles**

La MRC de Montmagny a reçu un avis du ministre à l'effet que le projet de plan est non-conforme puisque le ministère a jugé que certaines actions étaient non suffisamment détaillées comme par exemple la section sur le compostage.

Un document correctif sera déposé pour la session de mai.

### **5.2.3 Annulation du solde résiduel non utilisé du règlement d'emprunt 2002-12 relativement à l'achat de bacs roulants**

- ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a entièrement réalisé que l'objet du règlement no. 2002-12 à un coût moindre que celui prévu initialement;
- ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 949 129 \$;
- ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;
- ATTENDU QU'IL existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole qui ne peut être utilisé à d'autres fins;
- ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no. 2002-12 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no. 2002-12 soit réduit de 1 082 891 \$ à 949 129 \$, soit un solde résiduel de financement disponible de 133 762 \$ à annuler;

**2003-04-03A**

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

ADOPTÉ.

### **5.3 DOSSIER SQ**

#### **5.3.1 Dépôt d'une offre**

Suite à une réunion de travail avec le comité de la MRC de Montmagny, une nouvelle offre a été déposée au montant de 267 \$/m<sup>2</sup> de superficie locative contrairement à l'offre initialement déposée de 263 \$/m<sup>2</sup>. Cette offre est conditionnelle à l'approbation du Conseil des maires de la MRC de Montmagny. Une réponse de la SIQ est attendue pour la mi-mai.

#### **5.3.2 Avis de motion – Modification du règlement d'emprunt**

Sujet reporté.

#### **5.3.3 Appel d'offres public – Ressources professionnelles**

Sujet reporté.

### **5.4 TRANSPORT COLLECTIF**

M. Lachance a invité Mme France Miller à venir rencontrer les membres du Conseil des maires de la MRC de Montmagny afin d'avoir les dernières nouvelles dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QU'UN projet d'organisation de transport soit élaboré et soumis à la session de mai au Conseil des maires de la MRC de Montmagny;

QUE le projet devra viser à ce que les subventions disponibles servent à offrir un service aux citoyens et non à financer d'autres études à ce sujet.

ADOPTÉ.

### **5.5 INTERNET HAUTE VITESSE**

Une rencontre sera organisée dès que les coûts révisés seront reçus à la MRC pour une réunion de travail à cet effet avec les maires des municipalités locales. Les municipalités pourraient alors se prononcer sur le dossier en terme de coûts pour la session de juin 2003.

### **5.6 CELCA**

M. Lachance fait un résumé des derniers travaux dans ce dossier relativement à la création de ce nouvel organisme de développement économique en Chaudière-Appalaches.

### **5.7 ASSURANCES**

M. Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, a informé la MRC des conditions de renouvellement de sa municipalité. On constate que les compagnies d'assurances sont de plus en plus exigeantes et semblent utiliser la cause d'exclusion de plus en plus souvent. Actuellement, pour les activités du Parc régional des Appalaches tout comme le Tronçon Monk, l'assureur a avisé la municipalité de :

2003-04-04

- l'exclusion de toute perte découlant de piste de motoneiges et de véhicules tout-terrain;
- l'avenant suivant est annulé : «Il est entendu et convenu que sont ajoutés comme assurés additionnels les propriétaires de terrains sur lesquels passent les pistes de motoneiges ou des véhicules tout-terrain ainsi que les personnes physiques ou morales mandatées pour l'entretien desdites pistes ou sentiers. ».

Le dossier que travaille la FQM en collaboration avec diverses municipalités du Québec relativement aux assurances sera important à surveiller au cours de la prochaine année.

### **5.8 DOSSIER RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX**

Suite à l'offre de services professionnels déposée par l'architecte Pierre Bernier pour le réaménagement des locaux au siège social de la MRC de Montmagny, le sujet est reporté pour une période d'environ 2 mois, soit le temps que la SIQ rende une décision dans le dossier de construction d'un poste de la SQ.

### **5.9 COMITÉ DE MOBILISATION WHIRLPOOL**

Pour faire suite à la rencontre du conseil des maires avec des représentants du Comité de mobilisation Whirlpool, la Ville de Montmagny fera parvenir à la MRC une copie de la résolution adoptée relativement à ce dossier. Il est entendu que ce sujet est reporté à la session de mai.

### **5.10 GESTION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles offre à la MRC de Montmagny de lui confier à nouveau, en 2003, la gestion financière des dossiers dans le cadre des volets I et II du PMVRMF;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny avise le ministère des Ressources naturelles qu'elle accepte le mandat de gestion financière 2003 du PMVRMF Volet I et II pour des honoraires de gestion de 3 500 \$ à être versés à la MRC de Montmagny pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ.

### **5.11 SÉCURITÉ INCENDIE : DEMANDE DE DÉLAI**

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny anticipe un retard dans l'adoption de son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'entente intervenue, la MRC doit demander un délai conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny demande au Ministre de la Sécurité publique un délai pour l'adoption de son projet de couverture de schéma de risques en sécurité incendie au 15 mars 2004 tel que le prévoit l'échéancier révisé.

ADOPTÉ.

2003-04-05

2003-04-06



## **6. AMÉNAGEMENT**

### **6.1 SIGAT**

**2003-04-07**

Le Ministère des Affaires municipales propose aux MRC de se joindre à une banque de données nommée SIGAT. SIGAT est une banque de données territoriales de référence pour l'aménagement et le développement du territoire.

L'entente proposée engage le MAMM et la MRC de Montmagny à s'échanger les données géomatiques des schémas d'aménagement et des données de base du Gouvernement du Québec.

Aucun coût n'est relié à cette entente de trois ans.

Un signataire et un pilote doivent être nommés par la MRC. Le pilote aura la responsabilité des communications avec le MAMM et les municipalités du territoire de la MRC de Montmagny.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE M. PIERRE LACHANCE soit autorisé à signer l'entente pour la participation de la MRC de Montmagny au projet SIGAT ET QUE M. DANIEL RACINE soit inscrit à titre de pilote du projet

ADOPTÉ.

### **6.2 ROUTE VERTE**

**2003-04-08**

Un protocole d'entente est proposé par Vélo-Québec à la MRC de Montmagny afin d'officialiser le rôle de celle-ci ainsi que celui des municipalités traversées par la Route verte.

L'entente prévoit que les municipalités traversées par la Route verte installent la signalisation et en soient responsables, que les panneaux demeurent la propriété de Vélo-Québec, que le nom et le logo de la Route verte sont la propriété de Vélo-Québec et qu'une utilisation de ceux-ci doit faire l'objet d'une acceptation de Vélo-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNRNEAU  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE M. Pierre Lachance soit autorisé à signer le protocole d'entente entre Vélo-Québec et la MRC de Montmagny ET QUE M. Daniel Racine soit inscrit à l'entente à titre de responsable du projet.

ADOPTÉ.

### **6.3 ZIP SUD DE L'ESTUAIRE**

**2003-04-09**

Le 22 avril les maires, conseillers, inspecteurs municipaux et directeurs généraux sont invités à une session d'information sur la protection de l'habitat du poisson.

La rencontre a lieu à Cap-Saint-Ignace et il serait important qu'un représentant par municipalité y assiste.

Le projet de sentier maritime sera déposé dans le cadre du programme d'action communautaire. La MRC de Montmagny avait prévu 2 000 \$ pour les projets d'accès au fleuve pour 2003.

Considérant que le projet est avancé pour le Bas-Saint-Laurent et qu'il faut rattraper le niveau d'avancement de ce secteur, le montant prévu au budget des projets régionaux pourrait être alloué à la ZIP Sud de l'estuaire afin de réaliser l'étude de faisabilité du sentier maritime pour la MRC de Montmagny et de l'intégrer au réseau du Bas-Saint-Laurent.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny signifie à la ZIP Sud de l'Estuaire dans un premier temps son intention de participer financièrement pour la somme de 2 000 \$ au projet de développement du sentier maritime pour son territoire et de verser cette somme à la ZIP via les sommes versées au CLD pour la réalisation de projets régionaux lorsque la ZIP aura complété son programme de financement du projet de sentier maritime.

ADOPTÉ.

Le représentant de la Ville de Montmagny demande s'il est possible de recevoir les annexes C et D du projet de localisation des dépotoirs clandestins proposé par la ZIP.

### **6.4 PACTE RURAL - COMITÉ DE MISE EN OEUVRE**

Le Comité de mise en œuvre du pacte rural a tenu sa première réunion. La tournée des réunions de visions stratégiques guidées devrait être terminée d'ici mai.

Les membres du comité s'entendent pour prioriser des projets ayant un impact pour l'ensemble de la MRC de Montmagny pour au moins 20 % du budget. Ce genre de projet était prévu dans le plan d'action accepté par le Ministère des régions toutefois, aucun objectif budgétaire n'y avait été attribué.

Cette approche n'élimine pas le principe d'objectifs d'investissement dans les milieux qui est maintenu. Les projets seront recevables et évalués après que soit terminée la tournée des municipalités. Aussi, le comité fera part à chaque communauté et comités ruraux des balises pour l'acceptation de leur projet (ex. : budget disponible, critères, etc.).

### **6.5 GESTION DES COURS D'EAU**

Le coordonnateur à l'aménagement fait rapport de la première évaluation de l'état d'avancement du dossier de la gestion des cours d'eau. Comme il est précisé sur la feuille d'analyse de l'état d'avancement des dossiers de cours d'eau, quelques dossiers avaient été réglés l'année dernière suite à l'inondation du 1<sup>er</sup> juillet.

Les premiers dossiers qui seront étudiés par la chargée de projet seront ceux d'un cours d'eau à Berthier-sur-Mer de même qu'à Sainte-Apolline-de-Patton.

### **6.6 PARC LINÉAIRE MONK**

La Société du Parc linéaire Monk aborde une réflexion sur son développement et son fonctionnement.

1<sup>ère</sup> : Considérant qu'il est projeté de construire des postes d'accueil le long du tronçon, la société demande qui assurera la gestion de celui situé dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

Le coordonnateur à l'aménagement a reçu une invitation à assister à une rencontre de réflexion sur le développement touristique à Notre-Dame-du-Rosaire. Ce sujet pourra être abordé lors de cette rencontre.

2<sup>ième</sup> : Le préfet ayant assisté à une rencontre entre les représentants du Parc linéaire Monk et les représentants des MRC, il mentionne aux membres du conseil de la MRC que des demandes de soutien financier seront formulées ultérieurement auprès du milieu pour la gestion et le développement du projet.

3<sup>ième</sup> : L'assureur a indiqué à la Société du Parc linéaire Monk qu'elle n'assurerait plus les pistes de motoneiges et de quads aménagées ou faisant partie de l'emprise sous sa responsabilité. Le conseil d'administration travaille à solutionner ce problème. La date d'échéance est pour le début avril.

## **6.7 LAC JALLY**

La MRC de Montmagny a reçu une correspondance de la présidente du Conseil d'administration de l'APPEL-JALLY, une association visant à la protection du Lac Jally à Saint-Paul-de-Montminy. Le propos principal de la lettre concerne une demande d'intervention afin de faire appliquer la réglementation sur les installations septiques au Lac Jally. Cette réglementation est issue des normes du Ministère de l'Environnement du Québec, elles sont inscrites au schéma d'aménagement et dans la réglementation d'urbanisme. L'application de réglementation est le ressort de la municipalité via son inspecteur en bâtiment et environnement. La MRC de Montmagny pourra appuyer le travail de l'inspecteur comme elle le fait dans ce genre de dossier.

Des discussions à ce sujet sont en cours au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

## **6.8 PROJET DE SITE D'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES DÉMANTELÉS POUR PIÈCES**

La MRC de Montmagny a reçu une demande d'appui du Garage Samson au sujet de ses démarches auprès de la CPTAQ pour l'aménagement et l'agrandissement d'un «site d'entreposage de véhicules démantelés pour pièces». Cette demande est produite auprès du CCA de la MRC de Montmagny.

À l'origine, la municipalité a appuyé le projet du promoteur. La CPTAQ n'a pas autorisé l'ensemble du projet, seulement une petite partie de terrain où la réglementation municipale interdit l'entreposage le long de la rue.

Considérant que ce projet concerne une décision de réglementation d'urbanisme locale et qu'il a déjà reçu l'appui de la municipalité, les membres du conseil de la MRC ne jugent pas opportun d'émettre une résolution d'appui à ce sujet.

## **6.9 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX RIVERAINS DE MONTMAGNY - PHASE 3**

**2003-04-10**

La SACOM demande à la MRC de Montmagny une lettre d'appui à son projet de mise en valeur des espaces riverains qui sera présenté dans le cadre du programme Interactions communautaires de Saint-Laurent Vision 2000.

Ce projet est conforme au schéma d'aménagement et est priorisé dans le cadre du PARE de la ZIP.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. BENOÎT FOURNIER

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny appuie la SACOM dans son projet de mise en valeur des espaces riverains présenté dans le cadre du programme Interactions communautaires de Saint-Laurent Vision 2000.

ADOPTÉ.

**6.10 RÉPONSE DE FORAP AU SUJET DE LA PROTECTION DES SITES NATURELS ET RÉCRÉATIFS DU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES**

2003-04-11

- CONSIDÉRANT que le Gestionnaire FORAP est responsable de la préparation du plan général forestier ;

<b>Demande MRC</b>	<b>Proposition FORAP</b>	<b>Recommandation</b>
60 mètres de chaque côté des sentiers	30 mètres de chaque côté des sentiers	Identifier les secteurs où le 30 mètres s'applique et où le 60 mètres s'applique.
10 mètres sans éclaircie	Aucune mention	Identifier des stratégies d'intervention ou des secteurs protégés
Zone récréative Intervention de moindres dimensions et en dehors du temps de fréquentation	Cas par cas	Préciser les secteurs et l'approche
Zone d'ambiance Intervention avec impacts visuels et autres amoindris	Cas par cas	Préciser les secteurs et l'approche

- CONSIDÉRANT la réponse de FORAP sur les demandes de protection du couvert forestier dans le secteur du Parc régional des Appalaches dans le cadre de la consultation sur le PGAF.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

De déterminer le réel impact des zones de protection demandées par la MRC considérant l'obligation de respecter des bandes riveraines, les zones de protections acéricoles et des secteurs de vieilles forêts ;

Que le préfet, le coordonnateur et l'agente de développement du parc rencontre les représentants de FORAP pour discussion à ce sujet ;

De revenir à une prochaine rencontre de la MRC de Montmagny pour présentation du résultat de la démarche ;

Et de faire part de la démarche de la MRC de Montmagny au MRN-forêt.

ADOPTÉ.

**6.11 PMVRMF – VOLET II**

2003-04-12

Plusieurs organisations de la région Chaudière-Appalaches demandent à la MRC de Montmagny un appui concernant leur projet présenté dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II). La MRC de Montmagny a déjà priorisé le projet du Parc régional des Appalaches lorsqu'elle appuie le projet déposé au Ministère des ressources naturelles.

Considérant cette priorisation au projet du Parc régional des Appalaches, les autres projets déposés peuvent être appuyés s'ils sont conformes aux objectifs d'aménagement et de développement de la MRC de Montmagny, mais considérant que le budget est limité en fonction des demandes, les membres du conseil désirent qu'une mention soit inscrite à l'appui précisant que le projet du Parc régional des Appalaches constitue la priorité de la MRC de Montmagny en matière de projet de mise en valeur du milieu forestier (volet II).

### **Projet du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce.**

Le projet du syndicat des producteurs de bois de la Beauce constituant d'avantage une étude et considérant le contexte de limites budgétaires du programme, les membres du conseil de la MRC ne jugent pas prioritaire ce projet.

### **Projet 1 et 2 du Parc linéaire Monk**

Le Parc linéaire Monk présente un projet en deux volets. Le premier volet touche le secteur de Saint-Malachie à Saint-Anselme pour l'aménagement d'une piste cyclable tandis que le deuxième volet consiste en des aménagements pour le quad et la motoneige de Saint-Damien à Tourville avec un tronçon double de Notre-Dame-du-Rosaire à Sainte-Euphémie (Été :vélo-quad et Hiver : motoneige-quad).

Considérant que la partie du projet situé entre Saint-Malachie et Saint-Anselme est situé en milieu agricole et que c'est un programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, le conseil de la MRC n'entend appuyer que le volet concernant le tronçon Saint-Damien-Tourville.

### **PRIORISATION DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II**

- CONSIDÉRANT les trois demandes d'appui déposés à la MRC dans le cadre de projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny juge prioritaire le développement et la mise en valeur du Parc régional des Appalaches via le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- CONSIDÉRANT les ressources financières limitées du programme;
- CONSIDÉRANT QUE le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier doit avant tout être réalisé en milieu forestier et prioritairement avoir de réelles retombées dans les communautés forestières;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE

APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny réitère sa priorité au projet déposé par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II;

QUE la MRC de Montmagny appuie en deuxième priorité sur son territoire le projet d'aménagement 2<sup>ième</sup> partie du Parc linéaire Monk entre Saint-Damien et Tourville en raison de sa localisation en milieu forestier.

ADOPTÉ.

## **6.12 GESTION DES OIES**

### **6.12.1 Comité de mise en œuvre du Plan de chasse**

2003-04-13

Le coordonnateur à l'aménagement a reçu une lettre de la Société de la faune et des parcs, direction de la faune de la Chaudière-Appalaches précisant qu'elle souhaite que la MRC de Montmagny copréside le Comité de mise en œuvre du plan de chasse (gestion de la chasse automnale). Ce comité regroupe des intervenants de la chasse (municipalités, pourvoyeurs, chasseurs, observateurs et gestionnaires) sur tout le territoire de la côte.

Le coordonnateur à l'aménagement participe déjà à ce comité ainsi que les maires de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et Berthier-sur-Mer.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny accepte de coprésider le comité de mise en œuvre du plan de chasse et que Mme Louise Dion Roy soit la représentante de la MRC de Montmagny au sein de la coprésidence.

ADOPTÉ.

### **6.12.2 Programme des aires de gagnage et d'effarouchement**

2003-04-14

Le coordonnateur à l'aménagement a contacté M. Bruno Nicole de l'UPA sur le sujet de la gestion des oies. Pour le printemps 2003, le Syndicat de base de Montmagny espère le maintien du Programme des aires de gagnage pour le printemps 2003. M. Nicole vérifie auprès de la Société de la faune de Environnement Canada, si le projet est toujours valable en 2003. Suite à cette réponse, un protocole d'entente de gré à gré avec la vingtaine de producteurs agricoles pourra être signé.

La lettre reçue de l'UPA menaçant de se retirer du projet concernait, selon M. Nicole, le Projet d'aires de gagnage et d'effarouchement pour 2004.

Si le projet est reconduit, il faudrait nommer un signataire de la MRC de Montmagny pour le protocole d'entente : Environnement Canada – MRC de Montmagny – producteurs agricoles.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC autorise le préfet, M. Pierre Lachance, et la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à signer tout document et protocole d'entente nécessaire à la réalisation du projet de gestion printanière des oies et des aires de gagnage avec les agriculteurs, Environnement du Canada, et la Financière agricole.

Que les sommes réservées en 2003 au budget des projets régionaux et versées au CLD à cette fin soient affectées à la réalisation de ce projet à titre de participation financière de la MRC.

ADOPTÉ.

## **6.13 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE MONTMAGNY**

La Ville de Montmagny a adopté deux résolutions proposant des modifications à la réglementation d'urbanisme et une autre résolution pour l'emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et la réalisation d'infrastructures.

Ces modifications au règlement de zonage et ces acquisitions et travaux d'infrastructures ne vont pas à l'encontre du schéma d'aménagement.

**2003-04-15**

### **6.13.1 Règlement 922 décrétant l'acquisition d'équipements et la réalisation d'infrastructures**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le règlement 922 de la Ville de Montmagny décrétant l'acquisition d'équipements et la réalisation d'infrastructures est conforme au schéma d'aménagement ;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité du règlement 922 au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ.

**2003-04-16**

### **6.13.2 Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage dans le but d'ajouter l'usage habitation trifamiliale à la zone Rb-87**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY CASTONGUAY

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la ville de Montmagny pour l'entrée en vigueur du règlement amendant le règlement de zonage dans le but d'ajouter l'usage habitation trifamiliale à la zone Rb-87 conditionnellement à ce que le règlement demeure identique au premier projet de règlement déposé à la MRC de Montmagny à cet effet.

ADOPTÉ.

**2003-04-17**

### **6.13.3 Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier les normes particulières relatives aux constructions et aux usages temporaires et afin de permettre une marge latérale de 0 mètre pour les commerces et services situés dans des bâtiments attachés.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***



QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la ville de Montmagny pour l'entrée en vigueur du règlement amendant le règlement de zonage dans le but de modifier les normes particulières relatives aux constructions et aux usages temporaires et afin de permettre une marge latérale de 0 mètre pour les commerces et services situés dans des bâtiments attachés conditionnellement à ce que le règlement demeure identique au premier projet de règlement déposé à la MRC de Montmagny à cet effet.

ADOPTÉ.

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1 RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU CRECA**

Renouvellement annuel au coût de 200 \$.  
Sujet reporté.

### **7.2 UMQ – LETTRE RÉPONSE RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE LA MRC DE MONTMAGNY RELATIVEMENT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il semblerait qu'il y aura une compensation financière identique à celle consentie en sécurité incendie (40 000 \$/an).

### **7.3 CLD**

#### **7.3.1 Assemblée générale annuelle le 22 avril 2003**

#### **7.3.2 Projet ACCORD**

### **7.4 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR LE RESPECT DE LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA SQ**

Sujet reporté à la prochaine réunion du comité de sécurité publique.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DU MOIS DE MARS 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la liste des comptes suivants du 1er mars au 31 mars 2003 soit approuvée :

No CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C230125	46,20	LABRECQUE NANCY
C230126	3,50	GOULET JOCELYN
C230127	78,31	SIMONEAU DANY
C230128	184,00	PILOTE NICOLAS
C230129	87,95	PATRY, CHRISTIAN
C230130	81,65	BÉDARD YOLAND
C230131	506,49	DESPRÉS JEAN-PIERRE
C230132	282,43	DION-ROY LOUISE
C230133	3 891,67	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C230134	223,88	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C230135	600,00	CRCD CHAUDIÈRE-APPALACHES
C230136	118,00	C. POP. DESJARDINS MONTMAGNY (TÉLUS-MOB.)
C230137	1516,83	GROUPE CASA

C230138	2 299,35	TÉLÉ-RECHARGE
C230139	91,91	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.
C230140	3 705,26	COMMISSION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
C230141	77 293,50	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C230142	32,21	FLEURS ET JARDINS LEMIEUX
C230143	159,75	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C230144	215,89	RESTAURANT 51
C230145	120,09	CIDRERIE LA POMME DU SAINT-LAURENT
C230146	160,00	ASSOCIATION GÉOMATIQUE MUNICIPALE QUÉBEC
C230147	163,34	FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC
C230148	324,37	LA ROSE DES VENTS
C230149	276,00	VILLE DE MONTMAGNY – COUR MUNICIPALE
C230150	522,56	LACHANCE PIERRE
C230151	3 706,91	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C230152	1 042,90	C. POP. DESJARDINS MONTMAGNY (TÉLUS)
C230153	345,08	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
C230154	160,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C230155	1 217,39	CORPORATION DE FINANCEMENT ONSET
C230156	351,70	MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-GRUES
C230157	1 501,83	MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
C230158	589,71	MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
C230159	154,92	MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE
C230160	232,54	MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD
C230161	664,07	MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN-DE-PANET
C230162	214,87	MUNICIPALITÉ DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C230163	550,94	MUNICIPALITÉ DE STE-APOLLINE-DE-PATTON
C230164	787,20	MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL-DE-MONTMINY
C230165	388,09	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C230166	2 637,57	MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE
C230167	949,20	MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
C230168	1 735,79	MUNICIPALITÉ DE ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
C230169	165,00	ASSOCIATION DIRECTEURS GÉNÉRAUX MRC DU QUÉBEC
C230170	319,22	CONEX SYSTÈME DE BUREAU INC.
C230171	1 978,80	VILLE DE MONTMAGNY – COLLECTE SÉLECTIVE
C230172	138,00	VILLE DE MONTMAGNY – COUR MUNICIPALE
C230173	41,50	LABRECQUE NANCY
C230174	793,00	RACINE DANIEL
C230175	8,75	BLAIS GAÉTAN
C230176	229,80	SIMONEAU DANY
C230177	224,15	PILOTE NICOLAS
C230178	26,70	BÉDARD YOLAND
C230179	3,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C230180	4 145,16	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C230181	42,76	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C230182	100,04	C. POP. DESJARDINS MONTMAGNY (TÉLUS)
C230183	5 548,05	REVENU CANADA
C230184	9 176,01	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C230185	788,48	LA LAURENTIENNE/IMPÉRIALE
C230186	842,90	SSQ – VIE
C230187	51,26	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
C230188	304,81	COMM. ADM. DE RÉGIME DE RETRAITE ET D'ASS.
C230189	138,03	COOPÉRATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C230190	897,20	CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE
C230191	11,21	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C230192	132,46	MUNICIPALITÉ DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C230193	149,53	MUNICIPALITÉ DE ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C230194	146,44	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C230195	244,29	INFOTECH
C230196	150,00	ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES
C230197	42,00	VILLE DE MONTMAGNY – COUR MUNICIPALE
C230198	84,71	BÉRUBÉ GINO

M230123	198,48	APRÈS...RÉCUPÉRATION
M230124	5 285,57	APRÈS...RÉCUPÉRATION

---

TOTAL : 144 823,16

---

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

*Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 144 823,16 \$*

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. VARIA OUVERT**

**10.1 Lignes téléphoniques**

Mme Dion-Roy mentionne qu'il est de plus en plus difficile de communiquer avec la MRC puisque les lignes sont souvent occupées et elle demande s'il y a d'autres personnes qui ont vécu la même problématique. Certaines périodes sont effectivement plus achalandées et une 4e ligne devrait être ajoutée sous peu.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

***IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE*** la présente session soit levée à 22h20.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.